

Bachelier en communication

HELHa Tournai - Écorcherie 16-20 rue de l'Écorcherie 7500 TOURNAI

Tél : +32 (0) 69 89 05 06

Fax : +32 (0) 69 89 05 04

Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE113 Informatique			
Code	SOCM1B13	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	50 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Françoise MERLIN (francoise.merlin@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE a pour objectif d'initier les étudiants aux logiciels de base utilisés dans les métiers de la communication.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 2 **Interagir avec son milieu professionnel**

- 2.1 Comprendre les concepts, le vocabulaire et les codes professionnels
- 2.2 Connaître et utiliser les techniques inhérentes aux professions visées

Compétence 3 **Inscrire sa pratique dans une réflexion critique, citoyenne et responsable**

- 3.1 Identifier et s'appropriier les valeurs et les règles déontologiques propres à chaque métier de l'information et de la communication
- 3.2 Mesurer les enjeux de ses pratiques professionnelles

Acquis d'apprentissage visés

Voir la fiche d'Activité d'Apprentissage ci-jointe.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

SOCM1B13A Initiation à Photoshop/Word et Excel 50 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

SOCM1B13A Initiation à Photoshop/Word et Excel 30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général :

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Exceptions après délibération du jury :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans l'activité d'apprentissage de l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'UE.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération de l'activité d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Les formes d'évaluation et les dispositions particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche descriptive jointe.

Les modalités d'évaluation et d'examens sont détaillées dans le Règlement spécifique des bacheliers en Communication et Gestion des Ressources Humaines de l'année académique 2020-2021 posté sur ConnectED.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier en communication

HELHa Tournai - Écorcherie 16-20 rue de l'Écorcherie 7500 TOURNAI
Tél : +32 (0) 69 89 05 06 Fax : +32 (0) 69 89 05 04

Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Initiation à Photoshop/Word et Excel			
Code	23_SOCM1B13A	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	50 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Françoise MERLIN (francoise.merlin@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'exercice des métiers de la communication recourt à l'utilisation de divers logiciels : traitement de texte (Word), tableur (Excel), présentation avec PowerPoint, initiation à Photoshop.

Aucun prérequis n'est exigé.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

À l'issue du cours, l'étudiant(e) sera capable de :

- Définir les Technologies de l'information et de la Communication et leur rôle dans le développement du secteur de la communication.
- Maîtriser l'outil Office pour Mac : Word, PowerPoint, Excel.
- Aborder le logiciel Photoshop dans ses fonctions de base.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1. Fonctions avancées de Word : création et modification des styles, hiérarchisation basée sur les styles, gestion des sections, notes de bas de pages, en-tête et pied de page, générer et mettre à jour une table des matières automatique.

2. Tableur Excel : fonctions de base - graphiques

3. Création de présentations avec PowerPoint :

- Choisir un thème, ajouter des diapositives, modes d'affichage
- Insérer une image, en-tête et pied de page, un graphique, un tableau, un SmartArt, une vidéo et du son.
- Utilisation du masque de diapositives
- Animation, transition, liens hypertextes, boutons d'action

4. Initiation à Photoshop :

- Les images, plan de travail, interface, résolution, format...
- Retouche photos : redressement et recadrage, réglages niveaux (histogramme), luminosité et contraste, netteté, technique pour flouter les visages, yeux rouges, atténuer les rides, enlever les imperfections et des éléments.
- Les sélections, création et gestion des calques, les masques, les dégradés

- Fonction Texte : saisie et mise en forme

Démarches d'apprentissage

Démonstration pas à pas avec l'aide d'outils multimédia et le support de notes photocopiées ou de documents électroniques, en alternance avec des exercices pratiques individuels sur Mac.

La maîtrise des logiciels abordés suppose de la part des étudiants une pratique personnelle régulière en dehors des heures de cours proprement dites.

Dispositifs d'aide à la réussite

Suivi personnalisé de l'étudiant à chaque atelier suivant ses compétences et son évolution.

Ouvrages de référence

Néant

Supports

Support théorique fourni par le professeur.

4. Modalités d'évaluation

Principe

1. (Q1-Q2)

L'évaluation pratique de chacun des modules s'effectue au terme du module. La répartition des points sur 100 % est la suivante : Word 25%, PowerPoint 15%, Photoshop 25% et Excel 35%.

La non présentation d'un des modules entraîne un PP à l'Unité d'enseignement.

2. Q3 : examen pratique pour 100 % des points.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Evp	50	Exp	50	Exp	100

Evp = Évaluation pratique, Exp = Examen pratique

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).